

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 26 septembre 2023, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'un déménagement pour les besoins de l'immeuble 9, Millewee à Helmsange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit le mardi 2 octobre 2023 de 08.30 heures jusqu'à 14.00 heures, dans le Millewee, du côté impair, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 9, sur 2 emplacements, excepté pour les véhicules en relation avec le déménagement.

Walferdange, le 27 septembre 2023.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber